

## À saisir

Beaucoup de personnes qui passent la porte d'une pharmacie comptent sur le conseil d'un professionnel du médicament et des soins. Pas toutes. Certaines viennent simplement acheter un produit précis, d'autres considèrent parfois le pharmacien juste comme un distributeur de médicaments ou d'autres produits de santé, sans valeur ajoutée.

Depuis ses débuts, dans les années 1980, *Prescrire* défend la complémentarité des compétences des différents professionnels de santé, dont celles des médecins et des pharmaciens, et la juste rétribution du service rendu aux patients par les pharmaciens : responsabilité partagée de la sécurité des traitements prescrits, vigilance vis-à-vis des risques d'effets indésirables et d'interactions médicamenteuses dangereuses, conseils pour le bon usage des médicaments, etc.

La France a tardé plus que de nombreux pays européens à utiliser à bon escient les compétences des pharmaciens. En 2018, ça bouge et c'est encourageant ! Certes la rémunération du cœur du métier n'est pas encore déconnectée du prix des médicaments et de la quantité dispensée, mais elle continue à s'éloigner progressivement du seul paiement à la marge, c'est-à-dire au pourcentage sur les ventes.

Certes, le développement des entretiens rémunérés de "suivi pharmaceutique" pour les patients prenant un anticoagulant oral ou un corticoïde inhalé pour de l'asthme a rencontré quelques freins en pratique, et leur organisation a été revue (lire dans le numéro 421, page 823). Certes, les "bilans de médication" pour accompagner les patients âgés dans le bon usage des médicaments et diminuer la iatrogénie semblent aussi lents à démarrer aux dires de divers représentants des pharmaciens et d'étudiants en pharmacie (lire dans ce numéro, pages 903-904).

Mais toutes ces initiatives constituent des opportunités pour les pharmaciens d'officine. Ils sont reconnus pour leur compétence en matière d'information des patients sur les modalités d'utilisation des médicaments, afin de réduire les risques d'utilisation inadéquate ou d'effets indésirables. De nombreux traitements justifient une attention particulière des pharmaciens. C'est leur mission principale, à organiser et à rémunérer en tant que telle. L'opportunité de ces initiatives est à saisir.

*Prescrire* continuera à accompagner les pharmaciens dans cette voie en leur apportant régulièrement des informations fiables, en toute indépendance, sur les médicaments. Et en relatant les initiatives de relation complémentaire avec les autres professionnels de santé qu'il va falloir renforcer pour mener à bien ces missions dans l'intérêt des patients.

**Prescrire**